

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12/09/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 25/09/2017

**Délibération n° D-2017-355**

**Convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des  
Oiseaux France**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Accueil et Formalités  
citoyennes**

**Convention de partenariat avec la Ligue pour la  
Protection des Oiseaux France**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes développent un programme de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé "Refuge LPO". Cette appellation est un label mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

La LPO a identifié le cimetière naturel de Souché comme étant un site susceptible de bénéficier de ce label, de par son fort potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvage.

Les actions prévues dans le programme des Refuges LPO sont les suivantes :

- une évaluation de la biodiversité du cimetière naturel de Souché ;
- une réflexion sur la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité ;
- un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- un diagnostic écologique du site de Souché ;
- une valorisation du site à travers la création d'une série de panneaux pédagogiques.

Ce projet sera mis en place pour une période de 5 ans, et est rendu possible grâce aux fonds européens de développement régional (FEDER) qui prennent en charge une partie importante des inventaires et du diagnostic qui seront réalisés.

La Collectivité s'engage à prendre à sa charge 296,00 € à la signature de la convention et à verser 1 130,00 € à la fin de la convention, en 2022.

Par son adhésion volontaire à ce programme, la Ville de Niort s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance dans le strict respect de son droit de propriété.

La convention "Refuge LPO" représente un engagement actif de la Ville de Niort à respecter la Charte des Refuges, ce en collaboration avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO. La convention proposée définit le cadre et les modalités de l'attribution du label "Refuge LPO", aux zones de nature de la collectivité en ayant fait la demande. Par la signature de cette convention, la Ville de Niort affirme son souhait de participer à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) sur ces zones de nature.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à conclure avec la LPO France ;
- désigner la Responsable des cimetières et crématorium, référente du Refuge LPO ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ;

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 42 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 3  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

REÇU le 25 JUIL. 2017



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

N 084533



**CONVENTION**  
**Collectivité**  
**Personne morale**

**Entre les soussignées :**

La Ligue pour la Protection des Oiseaux France, dont le siège est situé aux Fonderies Royales - 8 rue du Docteur Pujos BP 90263 17305 Rochefort Cedex, représentée par Virginie Maillot en qualité de Directrice du Pôle Développement et Vie associative LPO, dûment mandatée par le Président de l'Association, Allain Bougrain Dubourg,

ci-après désignée par "la LPO France", d'une part

**Et**

La Ville de Niort, place martin Bastard 79000 NIORT, représentée par M. Jérôme BALOGE en qualité de Maire,

ci-après désignée par "la Collectivité » d'autre part.

ci-après dénommées collectivement les "Parties"

# Préambule

La LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes développent un programme de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé "Refuge LPO". Cette appellation est un label mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

Tout type d'espace public ou privé engagé dans une démarche pédagogique de sensibilisation à la nature peut bénéficier de ce label lorsque celui-ci présente un potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvage. Par son adhésion volontaire à ce programme, la Collectivité s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance dans le strict respect de son droit de propriété.

La convention "Refuge LPO" représente un engagement actif de la Collectivité à respecter la Charte des Refuges (**Annexe 1**), ce en collaboration avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO. Cette convention définit le cadre et les modalités de l'attribution du label "Refuge LPO", aux zones de nature de la Collectivité en ayant fait la demande. La Collectivité souhaite ainsi participer à l'effort collectif de protection de la nature en menant des actions concrètes avec la LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO pour aider au maintien et au développement de la nature (faune, flore, paysage) sur ces zones de nature.

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **Article 1 : Objet du partenariat**

L'objet de la présente convention est la création d'un Refuge LPO.

### **1.1 – Identification de la structure gestionnaire**

Conservation des cimetières de la Ville de Niort

31, rue de Bellune 79000 NIORT

05.49.04.10.49

servicefuneraire@mairie-niort.fr

### **1.2 – Identification du site Refuge LPO**

Cimetière naturel de Souché

Impasse Abel Amiaux 79000 NIORT

Propriétaire : la Ville de Niort

Numéro(s) de parcelle(s) : n°183 et n°184

Section : HM

|   |
|---|
| Superficie totale : 4058 m <sup>2</sup> |
|---|

Retrouvez ces informations sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

## **Article 2 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée initiale de cinq ans à compter de la date de sa signature par l'ensemble des Parties concernées aux présentes. En fonction de l'évolution du projet, les partenaires choisiront de la renouveler ou non. Ce renouvellement s'effectuera par le biais d'une nouvelle convention.

## **Article 3 : Engagements de la Collectivité**

La Collectivité s'engage, pour la durée de la convention, à :

### **3.1 – Charte des Refuges LPO**

- S'engager à mettre en place une démarche de progrès sur le Refuge visant le respect de la Charte des Refuges (**Annexe 1**) dans son intégralité avant la fin de la durée de la convention.
- Avertir la LPO France lorsqu'elle rencontre des difficultés à respecter la Charte et appliquer ses recommandations.

### **3.2 – Relations avec les services techniques et désignation d'un référent Refuge LPO**

- Désigner un référent pour le suivi du Refuge LPO, qui sera l'interlocuteur privilégié de la LPO. Ce référent, salarié ou bénévole au sein de la Collectivité, aura pour mission de veiller au respect de la Charte des Refuges LPO sur le site désigné en article 1.2 et d'en assurer le suivi (cf. article 3.3).

Ce référent sera :

CLOT Amanda

Responsable du service Cimetières et crématorium

[amanda.clot@mairie-niort.fr](mailto:amanda.clot@mairie-niort.fr)

05.49.04.15.43

- Délivrer à la LPO France les autorisations nécessaires pour entreprendre sur le site les actions dont elles ont la responsabilité.

### **3.3 – Suivi du Refuge LPO**

- Prévenir la LPO France en cas de changement de propriétaire et/ou de gestionnaire.
- Prévenir la LPO France si la Charte des Refuges LPO ne pouvait plus s'appliquer sur le site.
- Répondre aux sollicitations de la LPO France concernant le suivi des actions sur le Refuge désigné à l'article 1.2 (bilan des actions, retours d'expériences, témoignages,...).

### **3.4 – Mise en place du Refuge**

- Informer son personnel de la création du Refuge LPO.
- Apposer le panneau "Refuge LPO" sur le site.

### **3.5 – Plan de gestion**

- Respecter le plan de gestion proposé par la LPO France. Ce plan de gestion fera l'objet d'un avenant à la présente convention lorsqu'il aura été validé par les deux parties.
- Le plan de gestion définit les axes permettant de favoriser la biodiversité sur les sites.
- Lorsque des aménagements qui n'ont pas été prévus dans le plan de gestion sont envisagés, la Collectivité consulte au préalable la LPO France qui émet son avis sur les modifications envisagées.

### **3.6 – Soutien en nature**

*A préciser le cas échéant*

## **Article 4 : Engagements de la LPO France.**

La LPO France s'engage, pour la durée de la convention, à :

### **4.1 – La Cellule Conseil**

- Répondre par courrier électronique ou par téléphone aux sollicitations de la Collectivité concernant l'accueil et la connaissance de la faune et flore sauvage sur le Refuge.

### **4.2 – Utilisation des fonds financiers et des dons en nature**

- Affecter l'intégralité des sommes et des dons en nature reçus de la Collectivité au programme "Refuges LPO".

### **4.3 – Information du public**

- Communiquer les coordonnées de la Collectivité auprès des personnes (presse, autres collectivités, entreprises...) la sollicitant sur l'objet de la convention.

### **4.4 – Diagnostic patrimonial du site et rédaction d'un plan de gestion**

- Réaliser le diagnostic patrimonial de début de convention du site et remettre une proposition de plan de gestion intégrant un plan de valorisation faunistique et floristique.
- Finaliser le plan de gestion avec la Collectivité

### **4.5 – Relations avec les services techniques**

- Collaborer avec les services techniques de la Collectivité pour leur apporter ses compétences, ses connaissances et ses informations dans les domaines du génie écologique et de l'éducation à l'environnement, selon les propositions financières validées.
- Rencontrer le(s) responsable(s) en charge du projet et des services techniques pour échanger sur l'application des engagements mutuels au moins une fois par an.
- Délivrer aux services techniques un panneau Refuge LPO.

### **4.6 – Evaluation patrimoniale au terme de la convention**

Il est convenu que la LPO France réalise durant la dernière année de la convention (soit entre le 1<sup>er</sup> Janvier 2022 et le 31 décembre 2022) une évaluation du Refuge LPO.

Cette évaluation donnera lieu à une nouvelle proposition technique, financière et à la signature d'une nouvelle convention. Ce bilan de fin de convention permet d'évaluer les évolutions consécutives à l'application du plan de gestion. Il conditionne le renouvellement du label.

## **Article 5 : Modalités financières**

### **5.1 – Mode de financement**

Le règlement s'effectuera selon l'annexe financière jointe à la présente convention (**Annexe 2**), après facturation par la LPO France.



La Collectivité s'engage à effectuer le versement correspondant à la prestation de la façon suivante :

- 296 € à la date de signature de la présente convention
- 1130 € à la fin de la durée de la convention, en 2022

Le règlement interviendra dans les délais administratifs en vigueur, par virement administratif sur le compte :

**Code Banque Code Guichet N° de compte Clé RIB**

**40031 00001 0000136479W 18**

---

**Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)**

**FR25 4003 1000 0100 0013 6479 W18**

---

**Identifiant International de la banque (BIC)**

**CDCG FR PP**

## **5.2 – Soutien en nature**

*Préciser ici si vous souhaitez faire un don particulier au programme Refuge (terrain, immobilier, etc.).*

## **Article 6 : Obligation en matière de communication**

La Collectivité devra présenter à la LPO France, pour accord et bon à tirer, tout support mentionnant les références des Refuges LPO et ayant trait au seul objet de la présente.

La Collectivité s'engage à ne pas utiliser les références du programme et de la LPO (nom complet, logo, sigle) en dehors du cadre convenu et également à l'issue de la durée de la convention.

Toute communication précisera que le label n'est valable que pour le(s) site(s) référencé(s) à l'article 1.2 et pour une durée déterminée.

## **Article 7 : Responsabilités des Parties**

### **7.1 – Discrétion**

Les Parties s'engagent mutuellement à conserver une discrétion sur l'ensemble des informations dont ils ont eu connaissance, de part et d'autre, pour la réalisation de la convention.

### **7.2 - Responsabilité civile**

Les Parties font leur affaire personnelle de l'assurance responsabilité civile liée à la convention. La LPO France et son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO ne pourront en aucun cas être

tenus responsables en cas de dégâts, accidents ou nuisances survenant à la suite d'aménagements, d'activités ou d'un défaut d'apposition de signalétique sur le site du Refuge LPO.

### **Article 8 : Litiges**

En cas de différend grave et avant toute procédure de résiliation, les Parties conviennent d'engager une concertation afin de déterminer et d'acter un compromis. Si la concertation ne permet pas d'aboutir à un compromis, les Parties feront appel au tribunal compétent qui est celui du siège de la LPO France.

### **Article 9 : Résiliation**

Au-delà des dispositions des autres articles, la présente convention pourra être résiliée par l'une des Parties dans un délai de préavis de 3 mois par envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception précisant les motifs de la résiliation.

Aucune compensation pécuniaire ne sera demandée ni acceptée par l'une ou l'autre des Parties. La résiliation entraîne automatiquement l'exclusion du réseau des Refuges LPO.

En cas de résiliation de la présente, les financements versés à la LPO France et à son réseau d'Associations Locales et de Groupes LPO seront conservés par celle-ci, sauf dans le cas où sa responsabilité est engagée quant à l'exécution de la convention.

## Signatures

Fait à ..... le .....

*Signé et paraphé en deux exemplaires, dont un est destiné à la Collectivité et un à la LPO France.*

**Pour la Collectivité**

Monsieur Marc THEBAULT, adjoint délégué

**Pour la LPO France,**

Madame Virginie Maillot, Directrice du pôle Développement et Vie Associative

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Maillot', written in a cursive style.



## LA CHARTE DES REFUGES LPO

En créant un Refuge LPO, ma structure s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur le Refuge et à respecter les principes suivants :

### **PRINCIPE 1 : Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages**

- En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface de mon Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans ma région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

### **PRINCIPE 2 : Renoncer aux produits chimiques**

- En adoptant un mode de gestion écologique de mon Refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

### **PRINCIPE 3 : Réduire l'impact sur l'environnement**

- En adoptant des gestes éco-citoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant mes déchets ménagers.

### **PRINCIPE 4 : Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité**

- En m'engageant à ne pas chasser dans mon Refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à mon initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

Note : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause mes droits sur ma propriété, je conserve toujours la libre et entière disposition de mon bien et la jouissance de celui-ci.

**Attention !**

**Assurez-vous d'avoir bien respecté les points suivants**

- ✓ **Tous les champs en jaune doivent être complétés.**
- ✓ **Et plus particulièrement l'adresse du site Refuge, sa superficie, et le nom du référent Refuge.**
- ✓ **Une adresse mail et un numéro de téléphone sont obligatoires.**

**→ L'absence d'un de ces éléments empêchera l'enregistrement de la convention.**

**Une fois les conventions complétées et signées, celles-ci sont à retourner en 2 exemplaires à la LPO France (LPO France – Kévin Broquereau – 8 Rue du Docteur Pujos – 17305 Rochefort Cedex).**

**Merci de votre compréhension**



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



# Proposition technique et financière

**Cimetière naturel de Souché**



## Présentation de la LPO et du programme Refuges LPO

### La LPO

Forte de 46 000 membres, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux.

La LPO a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis, son symbole. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986. Elle est dirigée par Yves Vérilhac et présidée par Allain Bougrain Dubourg.

La LPO est le représentant français de BirdLife International, alliance mondiale qui réunit plus de 100 organisations de protection de la nature (2,3 millions d'adhérents dans le monde).

Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- Protection des espèces
- Préservation des espaces
- Education et sensibilisation

### Le programme Refuges LPO

Un Refuge LPO est un terrain public (espace vert) ou privé (jardin, cour, terrasse, balcon...) sur lequel le propriétaire s'engage moralement à préserver ou restaurer la biodiversité de proximité, en respectant la charte des Refuges LPO (en annexe) et en suivant les conseils de la LPO.

Les Refuges LPO s'inscrivent dans une démarche éco-citoyenne, au cœur des trames vertes et bleues. Ils s'adressent aux particuliers, établissements scolaires, enseignants, élus, chefs d'entreprises, associations... et constituent un réseau actif en faveur de la biodiversité de proximité.

L'agrément « Refuge LPO » de la LPO est un outil performant pour inviter les entreprises à valoriser leur patrimoine naturel sur leurs espaces verts. Il est attribué aux espaces verts sur lesquels la structure prend en compte la protection et la valorisation de la nature dans sa gestion quotidienne.

Ce programme est basé sur une expérience solide : en 1921, s'est créé le premier Refuge LPO dans la forêt de Mormal (Nord) dans le but d'attirer des auxiliaires de cultures, absents depuis la fin de la première guerre mondiale et venir en aide aux agriculteurs. De nombreux particuliers se sont ensuite mobilisés pour faire de leur jardin, un Refuge LPO. Depuis les années 2000, le programme Refuges LPO propose à toutes les personnes morales de s'impliquer pour la protection de la nature à travers ce réseau national.

→ Quelques chiffres :

- Le programme Refuge représente le 1<sup>er</sup> réseau d'espaces verts écologiques en France
- Plus de 21 000 Refuges sur près de 40 000 ha :
  - o 1 424 établissements pédagogiques
  - o 422 entreprises et collectivités
  - o près de 20 000 particuliers
  - o plus d'une centaine de coordinateurs locaux bénévoles s'engagent partout en France, localement pour relayer le programme Refuges LPO



## Créer un Refuge LPO collectivité, c'est

### Au niveau Social

- Améliorer le cadre de vie,
- Renforcer le lien social et l'aspect partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés,
- Impliquer et réunir les gens autour d'actions locales pour éviter toutes incompréhensions (effet culturel).

### Au niveau Environnemental...

- Créer un environnement sain sans produits chimiques, protégeant la santé des utilisateurs,
- Créer une zone de refuge pour la biodiversité : aménager ou préserver des espaces pour la biodiversité, créer des sites de nidification ou de reproduction pour la faune, planter des espèces indigènes, diversifier les milieux, gérer une zone humide....
- Mettre en place des mesures qui s'intègrent à l'agenda 21 et au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable),
- Devenir acteur de la trame verte et bleue pour préserver la biodiversité,
- Entrer dans un réseau national de refuges permettant de reconstituer des « continuités écologiques »,
- Valoriser les espaces urbains, péri-urbains et le patrimoine local,
- Sensibiliser et communiquer auprès de votre équipe et des visiteurs à la biodiversité ; faire comprendre l'importance de son respect et de sa conservation.

### Au niveau Communication

- Valoriser votre activité par une démarche moderne engagée,
- Valoriser l'exemplarité du cimetière de Souché, comme un site pilote pour la région,
- Intégrer le réseau national associatif de la LPO.

## Contact LPO France

Kévin BROQUEREAU, animateur Refuges LPO personnes morales

Fonderies Royales – CS 90263

17305 Rochefort Cedex

Téléphone : 05 16 65 30 32

Email : kevin.broquereau@lpo.fr

Site internet : www.lpo.fr



## Un refuge LPO « collectivité » à Niort (Cimetière naturel de Souché)

### Une démarche de conservation, d'accompagnement et de valorisation

Dans le cadre de la programmation du FEDER «Accompagner les collectivités dans le développement de territoires durables / leur démarche Trame verte et bleue », la LPO France s'est engagé à sensibiliser les citoyens aux démarches de suppression des produits phytosanitaires dans les cimetières. Pour y parvenir, la LPO a choisi le cimetière naturel de Souché, localisé à Niort (Deux-Sèvres) comme site exceptionnel en termes de gestion écologique. Cette action inscrite dans le FEDER a pour but la création d'un jeu de 10 panneaux pédagogiques pour sensibiliser les citoyens à la gestion différenciée, la suppression des pesticides et les aménagements créés pour accueillir la faune et la flore locale. Une fois créés, le contenu et la mise en page de ces panneaux seront réutilisables par d'autres sites qui n'auront plus qu'à financer leurs fabrications.

Nous souhaitons effectuer des inventaires naturalistes sur deux cimetières gérés de manière plus traditionnelle afin de comparer leur richesse écologique à celle des cimetières gérés écologiquement.

L'exemplarité du site du cimetière naturel de Souché, sera valorisée à travers l'inscription au réseau des Refuges LPO « collectivités » afin de devenir un site vitrine pour la sensibilisation des publics à l'accueil de la biodiversité.

### Les actions prévues dans le programme des Refuges LPO

- Une évaluation de la biodiversité de vos espaces (cimetières),
- Une réflexion sur la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité,
- Un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés,
- Un diagnostic écologique,
- Une valorisation du site à travers la création d'une série de panneaux pédagogiques.

Ce projet sera mis en place pour une période de 5 ans, ce qui permet d'assurer un suivi dans le temps et d'évaluer l'application des nouvelles méthodes de gestion, des aménagements ainsi que l'impact écologique, sanitaire et social.

### En résumé

Suite à la signature de la convention, la LPO France procédera à un diagnostic sur l'ensemble du site ainsi que sur deux autres cimetières afin de mettre en avant les enjeux naturalistes. Cet état des lieux permettra d'orienter par la suite les préconisations et d'établir un plan de gestion écologique alliant activités humaines et biodiversité.

## Proposition technique

### Les inventaires naturalistes

Les études de la LPO France sont basées sur des protocoles scientifiques nationaux, adaptés à la taille du site :

- Inventaire avifaune : 2 passages seront réalisés d'avril à juin, nous permettant d'identifier et dénombrer les oiseaux diurne et nocturnes nicheurs ou de passage (utilisation du site comme terrain de chasse par exemple) sur le site.
- Inventaire reptiles / amphibiens : Pour les amphibiens, les prospections auront pour but de dénombrer le nombre d'individus de manière auditive ou visuelle de jour comme de nuit. Pour les

reptiles, la pose de plusieurs plaques « abris » relevées en journée nous permettra de détecter plus facilement la présence d'individus.

- Inventaire mammifères : Le suivi des mammifères s'effectuera de nuit comme de jour par une prospection du site, à la recherche traces et indices laissés par les individus fréquentant la zone concernée (empreintes, fèces, terriers). Les chauves-souris ne font pas l'objet de suivi car ces inventaires requièrent des connaissances et protocoles spécifiques.

### Analyse, rédaction et accompagnement technique

- Synthèse des résultats et leurs analyses,
- Rédaction de préconisations de gestion et/ou d'aménagement en faveur de la biodiversité, pour les années suivantes.

### Les supports de communication

- Panneau d'officialisation du "Refuge LPO", à la charge de la ville de Niort,
- Création de la maquette d'un jeu de 10 panneaux pédagogiques, la fabrication étant au frais de la ville de Niort.



Exemple de panneau d'officialisation du Refuge LPO



Exemples de panneaux de sensibilisation (LPO Rhône)

## Proposition financière

| Action                              | 2017                               |                                       | 2022                               |                                       |
|-------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
|                                     | Prise en charge par la LPO (FEDER) | Prise en charge par la ville de Niort | Prise en charge par la LPO (FEDER) | Prise en charge par la ville de Niort |
| Frais inscription                   |                                    | 150 €                                 |                                    |                                       |
| Inventaires                         | 1700 €                             |                                       |                                    | 850 €<br>(uniquement Souché)          |
| Rédaction de diagnostic             | 850 €                              |                                       |                                    | 280 €                                 |
| Panneau "refuge LPO"                |                                    | 146 €                                 |                                    |                                       |
| Conception 10 panneaux pédagogiques | 10 000 €                           |                                       |                                    |                                       |
| <b>Total</b>                        | <b>12 250 €</b>                    | <b>296 €</b>                          |                                    | <b>1 130 €</b>                        |

## Résumé du calendrier

### Année 1

Les inventaires naturalistes et le diagnostic écologique (synthèse des résultats, analyse et préconisations) seront réalisés la première année et les prestations seront prises en charge dans le cadre du FEDER. Il reviendra à la charge de la ville de Niort les frais d'inscription et le prix du panneau "Refuge LPO".

### Calendrier d'inventaires par taxon pour l'année 1 (en nbr de jours)

|             | Avril | Mai | Juin | Juillet |
|-------------|-------|-----|------|---------|
| Oiseaux     | 1     | 1   |      |         |
| Amphibiens  | 1     | 1   | 1    |         |
| Reptiles    | 1     | 1   | 1    |         |
| Entomofaune | 1     |     | 1    |         |
| Réunion     |       |     |      | 1       |

### Années 2 à 4

Choix et mise en place des préconisations d'aménagement faites par la LPO

### Année 5

Diagnostic final permettant d'établir un bilan de l'évolution de la biodiversité entre la première et la dernière année de la convention Refuges LPO. Les inventaires naturalistes réalisés dans le cadre de ce diagnostic final seront donc à la charge de la ville de Niort et ne peuvent être inclus dans le programme de financement FEDER ; ce dernier se terminant en 2017.

# LA CHARTE DES REFUGES LPO

En créant un Refuge LPO le gestionnaire s'engage moralement à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur son Refuge et à respecter les principes suivants :

## PRINCIPE 1 : Créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages

- En protégeant les oiseaux et la nature en veillant à la tranquillité des lieux, en particulier pendant les périodes sensibles comme lors de la nidification et des grands froids.
- En diversifiant et en aménageant, selon la surface de mon Refuge, des milieux favorables à la faune et à la flore sauvages, comme une haie champêtre, une mare ou un mur de pierres sèches.
- En privilégiant la plantation d'espèces qui poussent naturellement dans la région, plus résistantes aux conditions climatiques et adaptées à la faune locale.

## PRINCIPE 2 : Renoncer aux produits chimiques

- En adoptant un mode de gestion écologique de mon Refuge et en préférant les techniques manuelles de désherbage ou les produits biologiques si une intervention est vraiment nécessaire.
- En préférant les engrais naturels (compost, purin d'ortie, etc.) pour les plantes exigeantes comme les arbres fruitiers ou les légumes, en favorisant les associations de plantes et les auxiliaires réduisant les maladies.

## PRINCIPE 3 : Réduire l'impact sur l'environnement

- En adoptant des gestes écocitoyens, notamment en utilisant raisonnablement les ressources naturelles comme l'eau et en recyclant les déchets ménagers.

## PRINCIPE 4 : Faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité

- En s'engageant à ne pas chasser dans mon Refuge s'il se situe dans une zone où la chasse peut s'exercer.
- En entreprenant toute démarche utile, à son initiative et avec les conseils de la LPO, pour que la chasse puisse y être interdite dans les meilleurs délais.

Note : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause mes droits sur la propriété, le gestionnaire conserve toujours la libre et entière disposition de son bien et la jouissance de celui-ci.